

Le domaine public est constitué de l'ensemble des installations voies, trottoirs, places, parkings, jardins, espaces de la Ville de Palavas-Les-Flots affectés à l'usage du public. L'occupation privative du domaine public doit être validée par arrêté municipal ou par convention.

L'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande préalable.

**Plus  
d'infos**



**Administration Générale: Hôtel de Ville (accueil)**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone Accueil : 04 67 07 73 00

Mail



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*